

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-0418

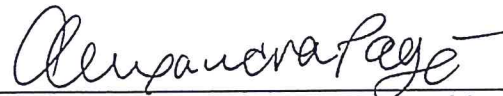
CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA  
MRC BROME-MISSISQUOI

# AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU'à sa séance ordinaire tenue au Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville, le 15 mai 2018 à 19 h 30, le conseil de la MRC a adopté le *Règlement 07-0418 concernant les modalités de publication des avis publics de la MRC Brome-Missisquoi.*

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de sa municipalité ou au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: [http://mrcbm.qc.ca/fr/docu\\_reglement.php](http://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php)

DONNÉ à COWANVILLE ce dix-sept (17<sup>e</sup>) jour de mai DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).



Me Alexandra Pagé, greffière par intérim